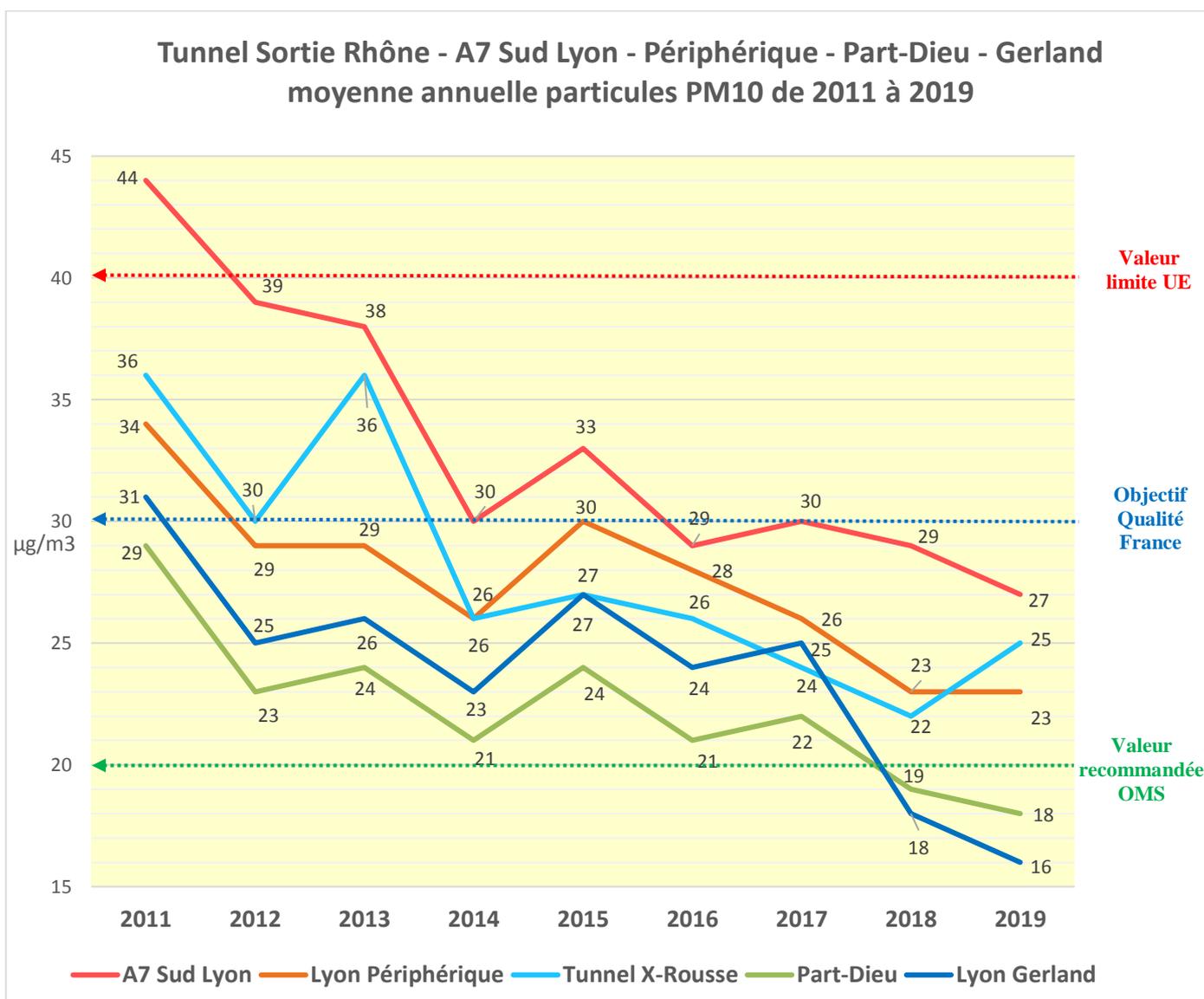


Qualité de l'air extérieur dans l'agglomération lyonnaise Statistiques 2011-2019 et tendances d'évolution

Les graphiques qui suivent ont été établis à partir des mesures d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes disponibles sur le serveur de l'organisme. Nous avons sélectionné trois stations de mesures de type « trafic » : Autoroute A7 (La Mulatière), Tunnel Croix-Rousse sortie Rhône, Lyon Périphérique (Laurent Bonnevey) et deux stations de type « fond » : Lyon Centre (Hôtel de la Métropole à la Part-Dieu) et Lyon Gerland (rue Marcel Mérieux). Nous avons retenu les deux types de polluants qui caractérisent le mieux notre environnement urbain de proximité : **les particules fines PM10 et le dioxyde d'azote NO2**. Pour chaque polluant, un graphique met en évidence les tendances sur les 8 ou 9 dernières années.

1. Les particules fines PM10

Le premier graphique présente les mesures en moyenne annuelle des PM10 et la conformité ou non des valeurs relevées par rapport aux différents objectifs : réglementation de l'Union Européenne, objectifs de qualité fixés par la France, valeurs recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé.



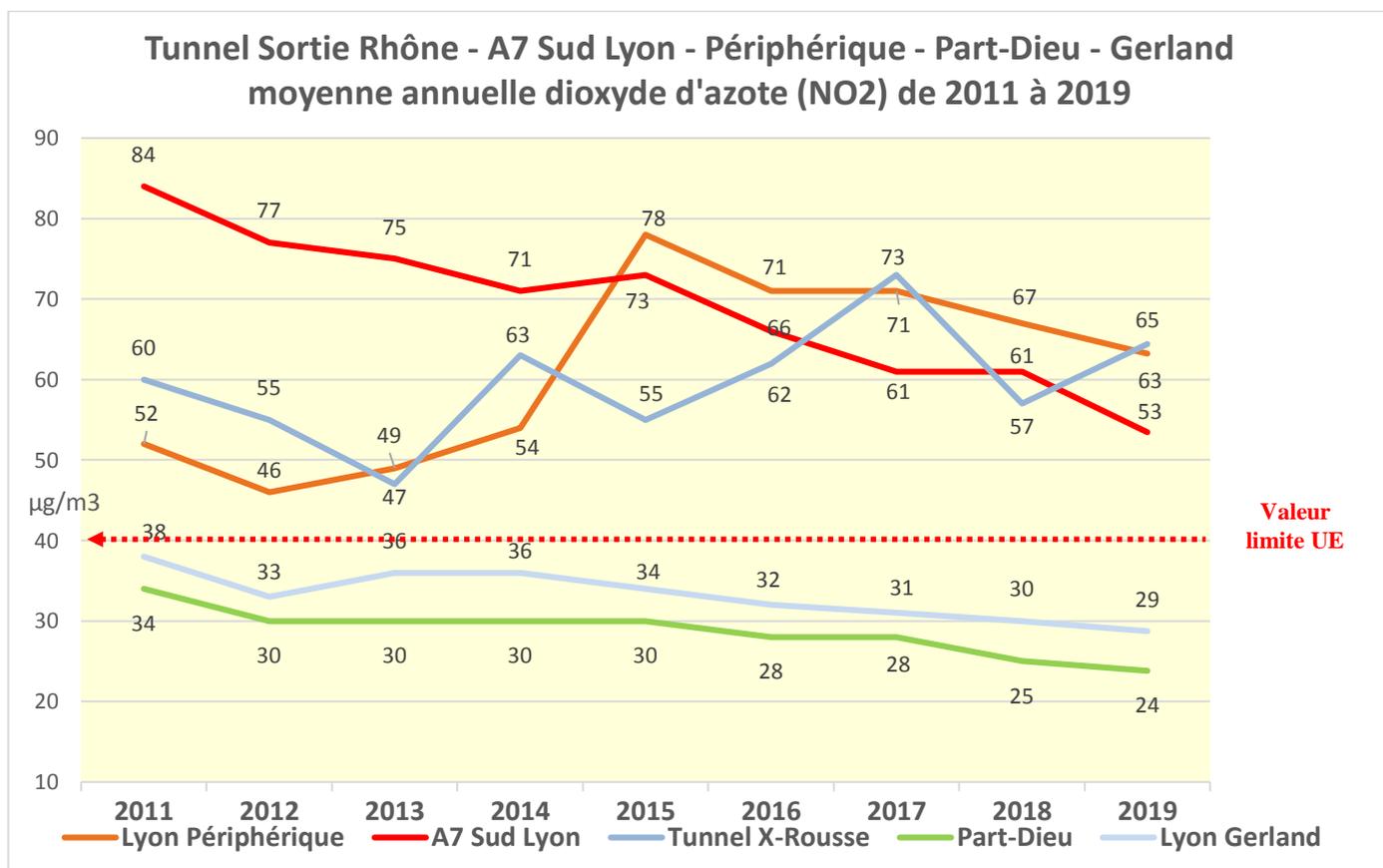
Le graphique met en évidence les éléments suivants :

- **la tendance à l'amélioration est globalement visible** mais avec une dégressivité des niveaux qu'il faut encore confirmer en agissant sur les sources de pollution aux particules fines (transport, modes de chauffage et de cuisson, épandages agricoles),
- toutes les stations de type trafic présentent des mesures maintenant **conformes à l'objectif qualité France** mais restent encore **au-dessus des valeurs recommandées par l'OMS**,
- les stations de type fond urbain (Lyon Centre et Lyon Gerland) satisfont maintenant aux **recommandations de l'OMS**.

Quelques pistes d'explications sur les principales raisons de la baisse des particules PM10 :

- les aides publiques à la **transformation des appareils de chauffage au bois** traditionnels en appareils à foyer fermé homologués « Flamme Verte » et le passage aux combustibles de type granulats beaucoup moins générateurs de particules et de meilleur rendement énergétique,
- **l'interdiction du brûlage de végétaux** qui est maintenant sanctionné,
- **la rénovation progressive du parc automobile** avec de plus en plus de véhicules équipés de filtres à particules.

2. Le dioxyde d'azote NO2



Toutes les stations de type trafic dépassent en moyenne annuelle 40 µg/m3, valeur limite autorisée par l'Union Européenne qui est aussi l'objectif de qualité France et la valeur recommandée par l'OMS. L'amélioration progressive constatée pour les particules PM10 ne s'applique pas autant au dioxyde d'azote. L'influence du trafic routier sur les habitations en bordure de voirie est très visible et reste à des niveaux préoccupants pour les riverains.

3. L'activation du dispositif préfectoral lors des pics de pollution

L'année 2019 a vu plus de pics de pollution que les années précédentes, en particulier avec les pics d'ozone pendant l'été. Tout ceci est très lié aux conditions météorologiques selon qu'elles favorisent ou non la dispersion des polluants atmosphériques. Sur les 16 zones géographiques de la « grande région », le plus mauvais élève est maintenant le **Bassin Lyonnais - Nord Isère avec 33 jours d'activation**, des progrès sensibles ont été faits dans le bassin Grenoblois (20 jours).

Zone géographique	Vigilance jaune	Vigilance orange	Vigilance rouge	Total 2019
Bassin Lyonnais Nord-Isère	7	18	8	33
Vallée de l'Arve (PPA)	12	14	3	29
Vallée du Rhône	7	12	2	21
Bassin Grenoblois	7	9	4	20
Ouest Ain	6	7	3	17

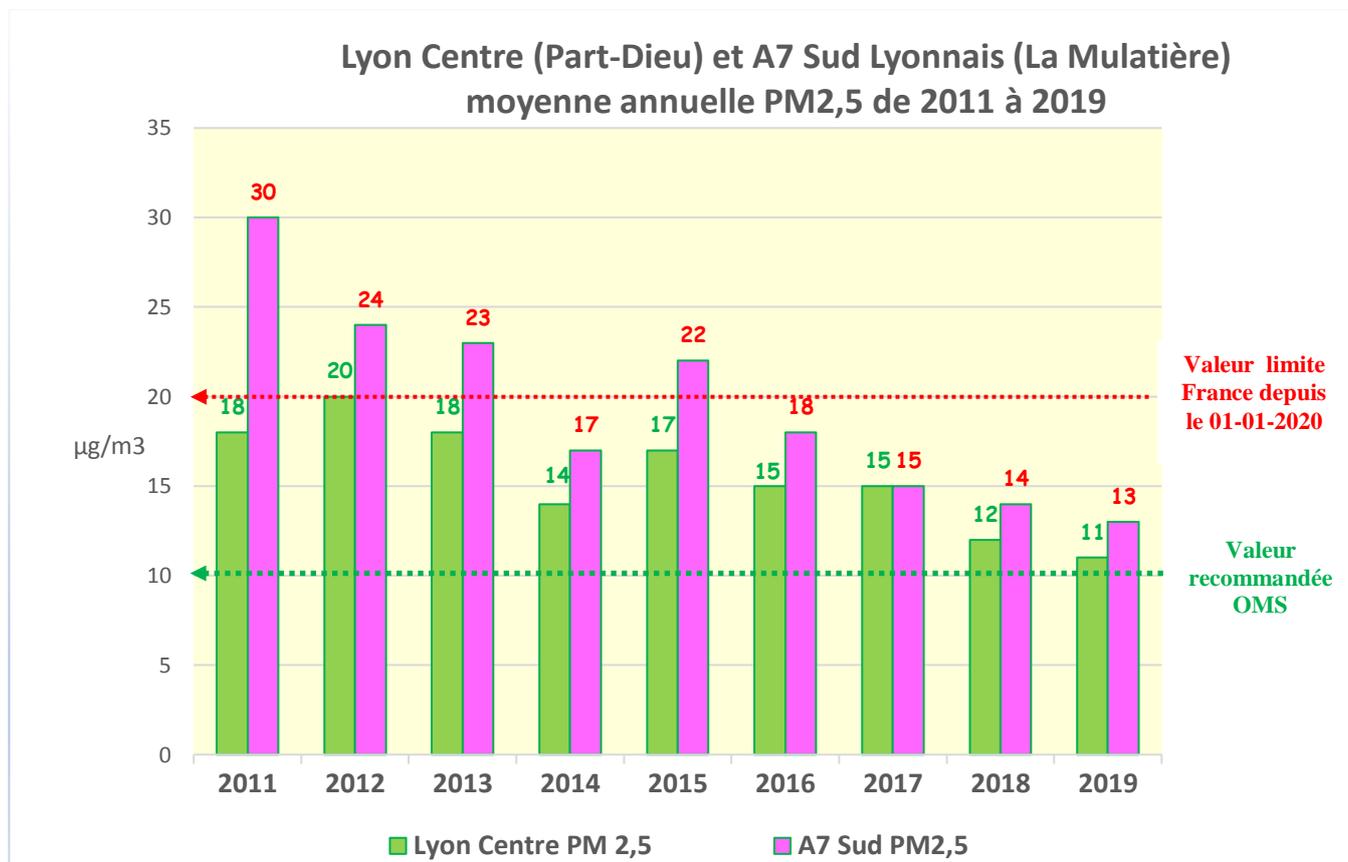
Zone géographique	2014	2015	2016	2018	2019
Bassin Lyonnais Nord-Isère	31	42	22	23	33
Vallée de l'Arve (PPA)	34	34	37	10	29
Vallée du Rhône	14	23	19	12	21
Bassin Grenoblois	14	15	16	11	20
Ouest Ain	12	11	12	13	17

4. Les particules fines PM2,5

On en parle moins que des PM10 mais ces particules plus fines de 2,5 microns de diamètre font de plus l'objet d'études cliniques et épidémiologiques car elles sont elles aussi déclarées cancérigène par l'OMS avec des **valeurs recommandées de 10 µg/m3 en moyenne annuelle et 25 µg/m3 en moyenne journalière** (à ne pas dépasser plus de 3 jours par an).

Actuellement, en moyenne annuelle, la valeur limite applicable en France qui était de 25 µg/m3 vient d'être abaissée à **20 µg/m3 depuis le 1er janvier 2020**. La France est encore à la traîne car une dizaine de pays appliquent déjà des seuils inférieurs entre 8 et 15 µg/m3. Par ailleurs, il n'existe aucune norme de l'Union européenne ou française sur une base journalière.

Dans l'agglomération lyonnaise, il n'y a que deux stations qui mesurent en continu les PM_{2,5} : Lyon Centre et A7 Sud Lyonnais. Nous en avons extrait les données et voici ce qui a été mesuré en moyenne annuelle sur ces deux stations année par année depuis 2011.



Comme pour les PM₁₀, le graphique montre que les mesures sont **conformes à la réglementation française** mais, même si la tendance à la baisse est visible, les niveaux restent encore **un peu au-dessus de 10 µg/m³ qui est la recommandée par l'OMS**.

5. Évolution des indicateurs et de la cartographie des polluants

Nous aurons l'occasion de reparler des valeurs réglementées dans notre région car l'Agence Régionale de Santé (ARS) a publié des actions dans le Plan Régional Santé Environnement 2017-2021 (PRSE3) visant à surveiller de plus près les particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}) et le dioxyde d'azote. Des indicateurs Air & Santé doivent être formalisés sur des cartes **au niveau communal** distinguant les zones peu habitées et les zones à forte densité de population.

Il s'agit d'un travail collaboratif entre Atmo Auvergne Rhône-Alpes qui fournit les données, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, la délégation régionale de Santé Publique France et l'Observatoire Régional de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette cartographie communale se rapproche de ce que nous demandons depuis toujours, à savoir l'identification des points noirs environnementaux liés à la pollution de l'air, sur un territoire restreint (quartier, arrondissement) et pour lesquels des actions spécifiques doivent être menées au plus vite pour présenter la santé des habitants.